

Dispositif départemental d'aide au Sport de Haut Niveau :

Aide aux « Espoirs Sportifs » & aux « Sportifs de Haut Niveau »

Bénéficiaires de l'aide départementale :

Personne licenciée dans un club sportif de Haute-Loire

Conditions d'Intervention :

Elle doit satisfaire les 4 conditions suivantes :

- Pratiquer un « sport individuel » (*sports collectifs exclus*)
- évoluer dans une catégorie sportive en deçà de «senior» ;
- **avoir au maximum 21 ans sur la saison en cours** ;
(Différence entre l'année de la licence sportive présentée et l'année de naissance du sportif)
- figurer sur les **listes des « Espoirs Sportifs ou Sportifs de Haut Niveau »** établies chaque année par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Modalités d'Intervention :

- **Aide forfaitaire annuelle de 1 000 € / sportif**
- **Aide mobilisable deux fois au maximum**
- **Appartenance à un pôle sportif (Espoir ou France) non obligatoire**
- **Aide versée au club dans lequel le (la) sportif(ve) est licencié(e)**

Procédures :

- Dossier de demande de subvention :
 - à retirer auprès de la Mission Sport du Département
 - à transmettre avec les pièces justificatives au :

Département de la Haute Loire

Direction Jeunesse, Culture & Développement Durable

Mission Sport / Pôle Culture, Patrimoines, Animation & Vie Associative

1, place Mgr de Galard – CS 20310

43009 Le Puy en Velay Cedex

Tel : 04 71 07 43 68 / Fax : 04 71 07 43 63

Courriel : thierry.heyraud@hauteloire.fr